

CRYPTO

Logiciels immobiliers

Visio formation

Module Visite technique de l'immeuble (VTI)

PUBLIC CONCERNÉ

- Gérant(e)
- Gestionnaire
- Assistant(e)

PRÉREQUIS

- Maîtriser l'utilisation et les fonctionnalités de base d'un ordinateur.
- Connaître les principes de base d'un traitement de texte standard.
- Maîtriser le métier de syndic de copropriétés ou savoir gérer un immeuble complet en gestion locative.

DURÉE DE LA FORMATION

1h30

PRIX

135 € H.T

DISPOSITION PRATIQUE

5 personnes au maximum

CONTACT

Madame Nadège CICCOTELLI – Assistante administrative

Téléphone : 03 83 90 36 36

Mail : formation@crypto.fr

OBJECTIFS

Apprendre renseigner les bases de données CRYPTO en vue de réaliser une visite technique via une application mobile sur tablette (sous IOS ou Android)

COMPÉTENCES ACQUISES

- Administrer le module (initialiser le dictionnaire, compositions types, points de contrôles, libellés des notes, etc...)
- Insérer les logos
- Créer les points de contrôles par immeuble
- Créer les RDV (spécifiques au module) VTI à partir du planning (visite mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc...)
- Installer le module VTI sur la tablette
- Paramétrer les informations personnelles sur la tablette
- Importer les données du Cloud
- Réaliser une VTI sur la tablette
- Renvoyer une VTI sur le Cloud
- Importer une VTI sur LSC
- Traiter les événements créés automatiquement lors de l'import de la VTI
- Créer une nouvelle visite à partir des éléments de la précédente
- Envoyer / publier le CR de visite au conseil syndical (en syndic uniquement)

Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies



pédagogiques en fonction des différentes situations de handicap.

Siège social : 25, rue de Saurupt • CS 70655 • 54063 Nancy Cedex • France • Tél. : 03 83 90 36 36 • Assistance : 03 83 90 03 03 •
info@crypto.fr • www.crypto.fr □ cryptonancy □ crypto-éditeur-logiciel-immobilier

Crypto - SAS U au capital de 100 000 € - APE 5829C - RCS 347 770 158 - SIRET 347 770 158 00041 - TVA : FR 20 347 770 158
NDA : 41540063654 - V1.0_10_12_2021